

Marginalisation de la femme et exaltation féminine dans *Antigone de Sophocle* et dans *Phèdre* de Jean Racine

Lô Demba¹

Résumé

Cette étude s'est proposée de réfléchir, à la fois, sur la représentation de la femme impuissante et stigmatisée et son refus de se soumettre à cette fortune dans laquelle la classe masculine veut l'abandonner. En analysant les œuvres *Phèdre* et *Antigone* respectivement produites par Jean Racine et Sophocle, nous avons tenté de montrer que les deux poètes décrivent d'une manière similaire la figure de la femme privée du droit d'agir et de parler. Cependant, nous constatons que Sophocle propose une figure plus engagée et plus audacieuse que Racine même s'il est vrai que les deux dramaturges ont tous mis sur scène la lutte des femmes contre leur destin. Suite à une telle démarche, nous avons fini par découvrir que notre travail se placerait dans une tournure cherchant à donner à cette même figure la puissance que les hommes lui ont refusé dans ces poèmes dramatiques de Racine et de Sophocle. Force est donc de noter que dans notre travail, nous avons démontré que la femme a toujours voulu s'offrir une place de choix dans la société malgré les lois rigides et dogmatiques établies contre elle. De ce fait, nous sommes partis de la représentation de la figure marginalisée à la femme révoltée qui s'est offert sa propre liberté.

Mots-clés : stigmatisation, exaltation, force, faiblesse, féminine.

Abstract

This study has proposed to reflect, at the same time, on the representation of the powerless and stigmatized woman and her refusal to submit to this fortune in which the male class wants to abandon her. By analyzing the works 'Phèdre' and 'Antigone' respectively produced by Jean Racine and Sophocle, we have tried to show that the two poets describe in a similar way the figure of the woman deprived of the right to act and speak. However, we find that Sophocles offers a more committed and daring figure than Racine even if it is true that the two playwrights all put on stage the struggle of women against their destiny. Following such an approach, we ended up discovering that our work would be placed in a turn seeking to give to this same figure the power that men have denied it in these dramatic poems by Racine and Sophocles. It must therefore be noted that in our work, we have demonstrated that women have always wanted to offer themselves a place of choice in society despite the rigid and dogmatic laws established against them. Therefore, we started from the representation of the marginalized figure to the rebellious woman who offered her own freedom.

Keywords: stigmatization, exaltation, strength, weakness, feminine.

Introduction

Dans le concert des recherches sur les théâtres classique et grecque la question de la marginalisation de la femme face à l'autorité des hommes est souvent développée. Car les textes de ces époques ont, de façon implicite, souvent représenté des figures féminines privées de parole et de droit d'agir sans le contrôle de l'homme. Cette forme d'exclusion présente dans beaucoup de poèmes dramatiques classique et grecque est souvent influencée par des lois et des réalités sociales très hostiles à la femme. Partant de ce constat, tout semblerait montrer que Sophocle et Racine, dans la production de *Antigone* et *Phèdre*, auraient pris en compte que « toute forme d'art est limitée et/ou inspirée par des conventions [...] et que] ces conventions morales ne sont pas de simples mécanismes : ce sont des prises de positions politiques. »

¹ Docteurs ès Lettres, Enseignant vacataire, Faculté des Lettres et des Sciences humaines, Université Cheikh Anta Diop de Dakar-UCAD, Sénégal. ndoupeulo@gmail.com.

(Lysanne Langevin, 1986, p. 138). Dans ces deux ouvrages, les deux poètes tentent de railler le personnage féminin qui est décrit soit comme celui qui excite les maux que subissent les autres, soit comme un individu faible qui refuse de reconnaître son statut d'infortunée. Conscient que ces parodies, selon Huannou (1999, p. 62) « prennent des formes plus ou moins aiguës selon [...] les époques, les systèmes politiques et sociaux et l'héritage culturel des peuples, etc. » nous allons mener cette étude dans une démarche comparative tout en prenant en compte les théories faites sur le féminisme et les orientations des critiques traditionnalistes. De ce fait, en inscrivant l'objet de notre étude dans l'analyse de la place de la femme dans *Antigone* et dans *Phèdre*, nous chercherons à montrer que malgré le fait que les figures féminines de Sophocle et de Racine soient stigmatisées et marginalisées, elles ont tenté d'exister et de se donner la liberté de faire dans la société jusque-là contrôlée par les hommes. Cependant, il ne s'agit pas, dans ce travail, d'entreprendre uniquement la présence de la femme marginalisée ou de faire une étude des mécanismes poétiques de production des ouvrages du Grec et du janséniste, mais aussi et surtout de mettre en exergue l'affirmation de cette dernière qui tente de retourner les destinées de sa vie entre ses mains. Dans ce travail, c'est là où nous situons le volet fondamental de la réflexion sur la représentation de la femme dans *Phèdre* et dans *Antigone*.

1. Les ressorts de la stigmatisation de la femme

Tout porterait à croire que dans *Phèdre* et dans *Antigone* la femme est représentée comme l'incarnation de la figure marginalisée autour de laquelle toutes les inquiétudes, les craintes, les souffrances et tous les échecs des personnages vont prendre leur point de départ. En effet, telle qu'elle est exposée dans les œuvres de Jean Racine et de Sophocle, elle n'incarne aucune vertu aux yeux des hommes et est privée de prise de décision. Or pour (Terneaux 2002, p. 23), « [...] on attend d'une reine des actions qui assurent l'éclat de son pays et de son peuple, [tandis que dans ce corpus], ce sont des informations [négatives] concernant la vie de [Phèdre et d'Antigone] qui sont dévoilées. » Antigone et Phèdre sont deux figures qui se font remarquer par leur rang social et le rôle qu'elles jouent dans l'univers théâtral occidental. L'une comme l'autre n'a brillé par les comportements que le critique Terneaux attend de voir chez une héroïne. Transgressant les normes de la société de cour², chacune des figures de Sophocle et de Racine a fait atteinte à la quiétude des autres individus qui l'entourent. Dans la tragédie racinienne, Phèdre ne s'écarte pas de son projet même si elle a conscience qu'elle est persécutée par Vénus³ et que son acte offense les dieux :

1. « Quand tu sauras mon crime, et le sort qui m'accable,
Je n'en mourrai pas moins, j'en mourrai plus coupable (Phèdre, *ibid.*, vers 241-242). »

Ce distique révélant à la fois la peur et la crainte qui accablent la reine exprime une double culpabilité chez elle. Déjà elle utilise les termes « crime » et « coupable » afin de montrer à quel point son œuvre est condamnable. Elle enfreint la religion et souille la cour de son époux. Elle a défié toutes les normes établies dans la société en nourrissant un sentiment d'amour incestueux envers le fils de son mari et pis encore dans la cour de ce dernier. Dans cette analyse, l'acte se lit en corrélation avec le péché originel et celui de la Genèse⁴ qui semblent justifier le regard négatif que l'humanité porte sur la femme. Laisseée seule dans la maison, la femme de Potiphar a osé porter son œil sur Joseph, parallèlement esseulée dans la cour de Thésée, Phèdre a entrepris une passion amoureuse envers Hyppolite. Aussi est-il clair que le même péché

² Norbert Elias, *La société de cour*, Paris, Champion, 1985.

³ *Phèdre*, vers 249-250.

⁴ *Genèse*, XXXIX, 1-20, (La Bible de Jérusalem).

originel qui a causé à l'humanité le sort qu'elle vit aujourd'hui est similaire à la faute de Phèdre qui est l'élément perturbateur de l'intrigue de l'œuvre éponyme.

Outre cette observation, nous remarquons que la peur de cette dernière dépasse la conscience religieuse et déborde dans des réalités sociales privant la parole et le pouvoir de décider à la femme. Sachant qu'elle n'a agi que de son propre gré, elle frémit devant une éventuelle critique et une réprimande des normes sociales. C'est d'ailleurs ce que semble justifier les regrets de Thésée qui se plaint d'avoir fait confiance à sa femme à la fin de la tragédie de Racine. Pour ce dernier, la perte de son fils est de la faute de cette dernière qu'il a suivi sans remettre en question la véracité de sa parole (il faut noter que dans le texte, Thésée a cru à Cénone en se fiant au silence consentant de son épouse) :

2. « Ah père infortuné !
Et c'est sur votre foi que je l'ai condamné !
Cruelle, pensez-vous être assez excusée... (*Phèdre.*, vers 1619-1621.) »

En effet, cette argumentation plonge notre réflexion dans l'horizon d'attente d'un peuple dont les réalités sociales contraignaient la femme à l'état de sujet n'ayant aucun droit autre que celui d'allégeance et de soumission : « Le XVII^{ème} siècle constitue une période défavorable aux femmes sur le plan juridique » (Portemer, 1962, p. 447-497). De ce fait, malgré l'image incestueuse que nous attachons à l'acte de Phèdre, son comportement devant Hyppolite ne peut pas être vu, dans cette étude, comme une tentative d'émancipation aux yeux des hommes et qui l'amène à briser les chaînes des vertus sociales incarnées dans la France du XVII^{ème}. La conséquence de son œuvre prouve son impuissance à s'offrir un pouvoir devant l'autorité masculine dans le texte. En principe, les pratiques historiques la condamnaient aussi à taire son amour de la même manière que Créon aurait voulu voir Antigone se comporter face à la décision prise à l'encontre de son frère. Nous trouvons, ici, que de telles positions sont des preuves que les poètes ont pour ambition de peindre des femmes couveuses de malédiction et de désobéissance dépourvues de forces. C'est ce que semble attester les vers suivants qui relèguent la femme Antigone à l'état de serf :

3. « Enfermez-la, comme je l'ai ordonné, et laissez-la seule,
Abandonnée, dans le sépulcre couvert, afin qu'elle y
Meure, si elle veut, ou qu'elle y vive ensevelie. Nous
Serons ainsi purs de toute souillure venant d'elle, et elle
Ne pourra plus habiter sur la terre. (*Antigone*, p. 29.) »

En se référant à ce passage, nous pouvons admettre qu'Antigone se retrouve dans une situation inconfortable à cause de son audace vue comme une violation des normes établies par Créon. En s'arborant un pouvoir décisionnaire, elle est très vite réprimandée par son oncle qui l'envoie au tombeau pour punir son péché. Ce dernier la considère comme une « souillure » à la suite de sa transgression afin de rappeler que dans la société où elle vit, « les femmes y [sont] cantonnées au monde des émotions et de l'attraction érotique [... et] qu'elles restaient exclues des échanges économiques et sociaux (si ce n'est en que marchandises), ainsi que de la sphère publique réservée aux hommes. » (Sophie Lalanne, 2019, p. 223.) Ainsi, l'immixtion d'Antigone dans les lois de la cour a servi de tremplin à l'auteur de mieux peindre la marginalisation de la femme et le regard méfiant que Créon porte sur Antigone.

De la même, nous trouvons que la cruauté qui s'illustre dans les passions de Phèdre ne fait, certes, pas notre question d'étude, mais peut nous servir de ressort pour arriver au constat que la femme, dans l'œuvre du janséniste, fait face à des contraintes qui l'empêchent de s'épanouir ou d'accéder à liberté de faire et de choisir qu'elle cherche vainement durant tout le déroulement de la tragédie. C'est pourquoi nous remarquons que malgré la grandeur de sa

faute, Phèdre a voulu montrer qu'elle est une dame pudique en ayant pour ambition d'avouer sa faute à Thésée. Ainsi, pour mieux faire valoir son entreprise qui était de faire de la femme le suppôt de Satan dans son texte, le poète fait agir Œnone pour empêcher à la reine d'aller au bout de son intention. Car c'est par elle que Racine expose le prototype de la femme souffrante et angoissée, contrainte à la soumission dans la France du XVII^{ème} siècle⁵. Pour illustrer une telle ambition, il l'éloigne de toute autre alternative depuis qu'elle a osé jeter son regard sur le fils de son époux.

Chez Sophocle, Antigone déjà affectée s'en prend aux interdits et tente d'honorer son sang malgré les conseils et les craintes de sa sœur :

4. « Il faut penser que nous sommes femmes, impuissantes à lutter contre des hommes, et que, soumises à ceux qui sont les plus forts, nous devons leur obéir, même en des choses plus dures. Pour moi, ayant prié les ombres souterraines de me pardonner, parce que je suis contrainte par la violence, je céderai à ceux qui possèdent la puissance, car il est insensé de tenter au-delà de ses forces. (¹ *Antigone*, p. 6.) »
5. « Je l'ensevelirai, et il me sera beau de mourir pour cela. Ayant commis un crime pieux, chère je me coucherai auprès de qui m'est cher ; car j'aurai plus longtemps à plaire à ceux qui sont sous la terre qu'à ceux qui sont ici. C'est là que je serai couchée pour toujours. Mais toi, méprise à ton gré ce qu'il y a de plus sacré pour les dieux. (*Antigone*, p.7) »

Ici, le poète présente deux individus de figure différente. Si Ismène est une soumise, sa sœur Antigone, elle, ne l'est pas. C'est pourquoi nous pouvons voir clairement qu'elles n'ont pas le même discours. La première livre des informations au spectateur sur la véracité de la réalité qui prévaut dans la société à laquelle elles appartiennent tandis que la deuxième conteste le sort qui est réservé à la junte féminine. C'est pourquoi en parlant de « crime pieux », Antigone se serait déjà inscrite dans une posture de railleuse de cette loi qui fait frémir sa sœur.

Contrairement à Phèdre qui se plaint malgré avoir poursuivi son œuvre, la sœur d'Ismène se magnifie en dame pleine de courage qui ne craint pas de défier les normes qu'elle trouve injustes. D'ailleurs c'est de cette témérité que Créon a voulue corriger qu'est né le bouleversement du règne de ce dernier qui a lui aussi refusé de céder face aux discours prémonitoires de Tirésias :

6. « Telle est la divination malheureuse de ce sacrifice vain, et que j'ai sue de cet enfant, car il est mon conducteur, comme je suis celui des autres. C'est à cause de ta résolution que la ville subit ces maux. En effet, tous les autels et tous les foyers sont pleins des morceaux arrachés par les chiens et les oiseaux carnassiers du cadavre du misérable fils d'Œdipe. De sorte que les dieux se refusent aux prières sacrées et à la flamme des cuisses brûlées, et que les oiseaux, rassasiés du sang gras d'un cadavre humain, ne font plus entendre aucun cri augural. Donc, fils, songe à ceci. Il arrive à tous de faillir ; mais celui qui a failli, n'est ni privé de sens, ni

⁵ . Haase-Dubosc, *Ravie et enlevée. De l'enlèvement des femmes comme stratégie matrimoniale au XVII^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1999.

malheureux, si, étant tombé dans l'erreur, il s'en guérit au lieu d'y persister. L'opiniâtreté est une preuve d'ineptie. Pardonne à un mort, ne frappe pas un cadavre. Quelle vaillance y a-t-il à tuer un mort ? Je te conseille par bienveillance pour toi. Il est très doux d'écouter un bon conseiller, quand il enseigne ce qui est utile (*Antigone*, p. 32.) »

En conséquence, même si l'intention du janséniste est de changer les exactions que subit son peuple, il est juste de dire que le jeu du personnage féminin racinien va à l'encontre de l'affirmation de Jacques Truchet (1975, p. 22) qui stipule que « les personnages tragiques doivent être regardés d'un autre œil que nous regardons d'ordinaire les personnages que nous avons vus si près. » Car durant ce siècle, avec l'avènement de Louis XIV, l'émancipation de la femme dans l'écriture avait déclenché une certaine agitation chez certains auteurs dont Racine. Fort de ce constat, nous découvrons que, contrairement à ce qu'évoque le critique, le poète janséniste reprend une réalité sociale qui reléguait la femme au second rang. Ainsi, malgré l'éloignement noté sur le choix de ses personnages qu'il a puisés dans les pans de la Grèce Antique, nous pouvons observer l'étroite relation qui existe entre le jeu féminin et la souillure retrouvée dans la cour des rois :

« Les « images et la vie quotidienne des femmes » s'inscrivent dans la société inégalitaire et peu mobile de l'Ancien Régime au sein de pratiques codifiées et à partir du discours convenu des hommes au pouvoir, image de la soumission, de la dévalorisation justifiée de la femme, qualifiée de « bête imparfaite sans foi, sans crainte, sans constance » ! Dès l'enfance, dans sa famille puis en tant qu'épouse et que mère, la femme se doit d'être une éternelle mineure, la théorisation de son infériorité physique et biologique justifiant sa situation de dominée. » (Godineau, 2003, p. 253)

Par cette prise en compte bien réfléchie de ces réalités quotidiennes, Racine montre une femme inconstante luttant durant tout le déroulement de l'action contre sa fortune. Dans cette démarche qui déporte la femme au statut de figure incapable de faire le bon choix, de décider, le poète n'offre aucun pouvoir à ses figures féminines. De ce fait, malgré leur désarroi, Racine a voulu s'écarter de la théorie aristotélicienne qui voulait garantir au personnage souffrant dans le jeu du poème dramatique une fin heureuse. Dans sa tragédie, Racine n'accorde qu'aux hommes la force et le pouvoir héroïque. Ainsi, l'affirmation de Mairet nous paraît inadaptée à l'orientation dans laquelle nous inscrivons notre analyse sur Phèdre. Pour lui, (Mairet, 1890, p. 13) « la tragédie n'est autre chose que la représentation d'une aventure héroïque dans la misère » Car, la faute dont Phèdre est coupable l'empêche de briller en héroïne malgré ses misères. Elle est représentée comme une reine qui s'est versée dans la bassesse avec l'amour qu'elle porte au fils de son époux.

Dans l'œuvre, les personnages Œnone, Phèdre et Aricie sont peints comme des êtres immatures qui ne savent pas distinguer le vrai du faux et le juste de l'injuste. C'est pourquoi et en partant de l'approche de Dominique Godineau que nous affirmons, *hic et nunc*, que Racine laisse ses personnages féminins à l'état de mineures. À chaque fois qu'ils agissent, ils perturbent la quiétude des autres. C'est dans ce registre que nous inscrivons aussi l'œuvre d'Œnone qui, voulant sauver Phèdre en prenant sa défense devant son époux, finit par déchirer le tissu familial dans la cour de Thésée. Ce qui fait découvrir que toutes les causes de la perte de Phèdre émanent de sa décision de prendre place là où elle n'est qu'une suivante. Présenté comme un être immature, incapable de faire les bons choix, l'auteur la raille en attisant l'ire de Phèdre qui parle d'elle de la façon suivante :

7. « La détestable Oenone a conduit tout le reste.
Elle a craint qu'Hippolyte instruit de ma fureur
Ne découvrit un feu qui lui faisait horreur.

La perfide abusant de ma faiblesse extrême
S'est hâtée à vos yeux de l'accuser lui-même.
Elle s'en est punie, et fuyant mon courroux
A cherché dans les flots un supplice trop doux. (*Phèdre*, vers 1626-1632.) »

Dans son jeu de subordonnée, elle n'a jamais été affectée ni affecté un autre personnage. Cependant, dès qu'elle a tenté de s'offrir un certain pouvoir, elle a plongé sa reine dans une chute brutale et détruit les liens de parenté entre Thésée et Hyppolite. Ce groupement de vers montre à la fois que Phèdre est présentée comme un individu faible qui se laisse guider par sa confidente et qu'Œnone n'est pas une figure capable de faire les bons choix.

Cette peinture de l'imperfection de la femme prend effet et en grande partie dans le jeu de Phèdre qui sert ici de levier au poète pour arriver à ses fins. Racine traduit la faiblesse et l'inconstance féminines comme un péché qui est à l'origine de tous les maux des individus de son texte. Phèdre ne se justifie pas. Au contraire, elle partage sa faiblesse devant les Dieux. C'est pourquoi ses hésitations n'ont pas duré longtemps sur la scène. Elle dévoile très tôt son secret à sa confidente Œnone et le confie d'une manière non protégée à Hyppolite. Devant le fils de son époux, les tournures ne sont pas nombreuses, elle ouvre à Hyppolite son cœur tout en connaissant la portée de son acte :

8. « Les dieux m'en ont ravi l'usage.
Œnone, la rougeur me couvre le visage,
Je te laisse trop voir mes honteuses douleurs,
Et mes yeux malgré moi se remplissent de pleurs. (*Phèdre*, vers 181-184.) »

Dans ce sens, nous avançons que « [s'] il y aurait une nature, une « essence » féminine dont les imperfections justifieraient [son acte]. [...] [C]e serait l'imperfection de la nature féminine dont la faiblesse organique est un des éléments, qui serait la cause [...] de l'œuvre de Phèdre persécutée par les Dieux. » (Héritier, 2002, p. 12-13) L'aveu de la femme de Thésée n'est qu'une illustration de son impuissance. Dans ce passage, elle manifeste sa confusion et ses peines. Car elle a « honte » de son acte et souffre devant les lois de la cité qui l'interdisaient de s'engager dans des actes incestueux. D'une manière générale, tout comme Antigone, Phèdre est privé du droit d'agir dans la cour où elle vit et qui se trouve être sous le contrôle des hommes. Une telle observation nous permet d'admettre que les femmes, chez Racine et Sophocle, n'ont aucunement le droit d'opérer une action sans l'autorisation des hommes qui sont leurs maîtres ou bien, leurs agissements ne font que compromettre la quiétude des autres personnages.

2. Analyse de l'insubordination féminine

Dans cette étude, même si nous avons montré que Racine et Sophocle ont abordé la raillerie de l'impuissance de la femme face à l'homme et les réalités sociales qui font la force de ce dernier, il est juste de constater que tout semble dévoiler que ces auteurs n'ont point oublié de mettre en exergue les luttes de leurs figures féminines cherchant à s'offrir un pouvoir décisionnaire et à refuser leur sort de soumises. Ceci, nous pouvons le voir dans l'œuvre de Sophocle avec Antigone qui s'entête d'honorer sa famille en tentant d'accorder à son frère ce que lui refuse Créon. Nous trouvons que son ce défi lancé à son oncle est une tentative d'égaliser les hommes en se donnant la prérogative de faire ses propres choix. Ainsi, nous trouvons qu'« en touchant [l'autorité de Créon] au point le plus vif de ce qu'est son [pouvoir] même n'attaque[-t] -elle pas [son] semblant par excellence. » (Bonningue, 1997, p. 4). C'est du moins ce que semble prouver la véracité de la parole de Créon qui émet :

9. « Maintenant, ayant accompli le crime,
Elle commet un autre outrage en riant et en se glorifiant

De ce qu'elle a fait. Que je ne sois plus un homme, qu'elle
En soit un elle-même, si elle triomphe impunément, ayant
Osé une telle chose ! (*Antigone*, p. 16.) »

Ce qui attise la colère de Créon n'est pas seulement l'acte qu'a commis Antigone. En transgressant ce que lui interdisait son oncle, Antigone s'est estimée à ce dernier qui se verrait inférieur à elle si son œuvre reste impunie. De ce fait, ce qui paraît pertinent à retenir de ce passage, c'est qu'Antigone s'est donnée une autorité qui n'était propre qu'à son oncle. Il s'agit donc d'une confrontation entre deux individus de rangs semblables qu'exhibe le discours de Créon qui se sent rabaissé par sa nièce.

Cette confrontation est ce qu'il faut à un texte littéraire qui entend représenter le pouvoir de la femme. Ce qui rend plus tenace et crédible la volonté d'Antigone, c'est qu'elle ne se livre pas dans une querelle qui l'oppose à une force « égale ». Elle engage une double confrontation. D'abord contre les lois établies par son oncle puis contre une autorité masculine qui a le devoir de vie et de mort sur tous les êtres qui l'entourent. C'est sur ce même ressort que va s'appuyer Jean Racine pour accorder à Phèdre une certaine force là où elle doit s'afficher en individu faible privé du droit de décider (en dehors de la rumeur sur la mort de son époux qui placerait Hyppolite qu'elle haïssait à la tête de la cour de Thésée, elle est angoissée par le souci qu'elle a de ses enfants). Ce que la femme de Thésée entreprend est une déviance et une atteinte à un appareil social dogmatique et intouchable. C'est affirmer d'emblée que dans les textes de ces poètes, « un autre type de construction oppose une femme et un homme, dans une action conflictuelle où la figure féminine doit affronter l'appareil social, personnifié le plus souvent par une figure patriarcale [...] »⁶

Ces oppositions entre figures féminines et puissances sociales ou étatiques se lisent ici comme une volonté manifeste de femmes cherchant à se libérer du contrôle masculin et d'une société dogmatique leur privant l'épanouissement. Ainsi, l'amour incestueux de Phèdre envers le fils de son époux nous paraît être un prétexte indiquant le souhait de la junte féminine qui veut se faire une place dans les instances de décision. C'est pourquoi si Ismène tremble devant les lois de la société, c'est parce que Sophocle veut rendre plus brillante l'audace d'Antigone devant Créon qui ne fait pas peur à son courage. Cette même audace est aussi repérable chez Énone qui prend la parole dans la cour de Thésée où elle est présentée comme une suivante. Pourtant, elle sort du rang de dominée dans laquelle l'auteur l'avait cloisonnée pour s'offrir le droit de parler là où ses maître et reine doivent distribuer les rôles. Dans ces textes de Phèdre et de Sophocle, le jeu est clair. Pour montrer leur existence les héroïnes ne suivent aucune règle ni sociale ni parentale. Elles perturbent la quiétude masculine et s'offrent des droits.

Cependant, ce qui se révèle dans les ouvrages de notre corpus montre que les femmes sont des infortunées. Les lois qui les gouvernent sont l'œuvre des hommes qui les contrôlent. Ainsi, le refus de la femme que nous discutons dans cette partie peut paraître paradoxal du fait de la position prise dans les paragraphes précédents. Toutefois, cette étude ne fait que fortifier la thèse qui n'accorde à la femme que les seconds rôles dans la société. De ce fait, nous considérons que l'audace de Phèdre et la ténacité d'Antigone sont des mécanismes qui permettent aux poètes de mieux prouver l'impuissance des femmes ne les empêche pas de tenter à changer leurs sorts. De ce fait, même si « l'acte d'une femme, d'une vraie femme dans son entièreté de femme » (Lacan, 1966, p. 761) attendu au XVII^{ème} siècle était la soumission à l'homme, ce que nous apercevons ce sont des figures qui veulent être les propres artisanes de leur destin. C'est pourquoi, malgré les interdits de Créon et les inquiétudes de sa sœur Ismène, Antigone se charge davantage de son courage et prend l'avenir de son frère en main :

⁶ Robert Lucie, (2005). *Théâtre et féminisme au Québec*. Québec français, (137), p. 45.

10. « Il a défendu aux
Citoyens de mettre au tombeau le misérable cadavre de
Polynice mort et de le pleurer. Et on doit le livrer, non
Enseveli, non pleuré, en proie aux oiseaux carnassiers à
Qui cette pâture est agréable. On dit que le bon Créon a
Décrété cela pour toi et pour moi, certes, pour moi, et
Qu'il va venir ici afin de l'annoncer hautement à ceux qui
L'ignorent. Et il ne pense point que ce soit une chose
Vaine. Celui qui agira contre ce décret devra être écrasé
De pierres par le peuple, dans la ville. Voilà ce qui te
Menace, et tu montreras avant peu si tu es bien née ou si
Tu es la fille lâche de pères irréprochables.

Il faut penser que nous sommes
Femmes, impuissantes à lutter contre des hommes, et que,
Soumises à ceux qui sont les plus forts, nous devons leur
Obéir, même en des choses plus dures. Pour moi, ayant
Prié les ombres souterraines de me pardonner, parce que
Je suis contrainte par la violence, je céderai à ceux qui
Possèdent la puissance, car il est insensé de tenter au-delà
De ses forces.

Fais ce que tu
Veux, mais moi, je l'ensevelirai, et il me sera beau de
Mourir pour cela. Ayant commis un crime pieux, chère je
Me coucherai auprès de qui m'est cher ; car j'aurai plus
Longtemps à plaire à ceux qui sont sous la terre qu'à ceux
Qui sont ici. (*Antigone* p. 5-7.) »

Ainsi, retenons-nous que la faiblesse du sexe d'Antigone ne lui a pas empêchée de prendre des décisions à côté des lois rigides et menaçantes de son oncle et roi. Cette promptitude réactive et ardente lui a fait briller au milieu des contraintes qui ont voulu ou qui devaient suffire pour annihiler son ambition. Si elle s'acharne à exécuter son projet c'est parce qu'elle le trouve plein d'éthique « j'irai recouvrir de terre le corps de mon frère bien-aimé. » Ainsi, se révèle-t-elle comme « une figure emblématique pour la voix des femmes en éthique⁷. » (Doré & Lambert, 2015, p. 2)

Car, en être reconnaissant, voulant exprimer la vertu d'une progéniture serviable à sa famille, Antigone semble agir comme un honnête homme du XVII^{ème} siècle. Dans ce sens, devant les interdictions de Créon, elle entend sacrifier sa vie pour honorer ses frères. Son « [...] acte [...] est donc le sacrifice de ce qu'elle a de plus précieux, pour atteindre l'homme qui l'a trahie et creuser en lui un trou qui ne pourra se refermer » (Bony, 2010) :

11. « Plaît, ni ne saurait me plaire jamais, et, de même, aucune
Des miennes ne te plaît non plus. Pouvais-je souhaiter une
Gloire plus illustre que celle que je me suis acquise en
Mettant mon frère sous la terre ? Tous ceux-ci diraient
Que j'ai bien fait, si la terre ne fermait leur bouche ;
Mais, entre toutes les félicités sans nombre de la tyrannie,
Elle possède le droit de dire et de faire ce qui lui plaît. (*Antigone*, p. 17.) »

Cette volonté manifeste des femmes n'est pas passée sans gêne aux yeux des hommes qui croyaient détenir la force des lois et le contrôle des êtres. De Créon à Thésée, il y'a une envie de corriger ce que nous appelons transgressions des figures féminines. La multiplication de leurs discours, de leurs menaces et la sévérité de leurs décisions n'ont pourtant aucun impact

⁷ Chantal Doré, & Cécile Lambert, « Antigone : emblème de la voix des femmes en éthique », *Recherches féministes*, volume 28, numéro 1, 2015, p. 2.

sur la vie de ces femmes qui ont déjà pris leur destin en main. Antigone a honoré son frère et Phèdre a pris sa propre décision sur son avenir dans la cour de Thésée.

12. « J'ai pris, j'ai fait couler dans mes brûlantes veines
Un poison que Médée apporta dans Athènes.
Déjà jusqu'à mon cœur le venin parvenu
1640 Dans ce cœur expirant jette un froid inconnu ;
Déjà je ne vois plus qu'à travers un nuage
Et le ciel, et l'époux que ma présence outrage ;
Et la mort à mes yeux dérochant la clarté
Rend au jour, qu'ils souillaient, toute sa pureté. (Phèdre, vers 1637-1644) »

Ici, en anticipant sur les décisions de Thésée, Phèdre a justement prouvé qu'il y'a une lutte féministe très tôt engagée dans les textes littéraires. Ainsi, nous notons « qu'il y'a duperie [à penser] avec conviction [qu'il y'a] [uniquement] grands discours de soumission féminine [dans l'œuvre de Racine] »⁸.

Toutefois, chez Racine, même s'il est clair que l'intention est d'exposer les agissements de Phèdre identiques à un pouvoir qu'elle se donne devant les réalités et normes sociales qui intriguent la quiétude de sa pensée, nous découvrons qu'il n'y a, contrairement à Antigone, aucune valeur imitable dans son œuvre. L'épouse de Thésée est l'incarnation de l'acte contre nature. Elle a certes conscience que son amour incestueux envers Hyppolite souille la cour du Roi, néanmoins elle s'engage à continuer son entreprise dans l'optique de relever le défi de la vengeance de Vénus :

13. « De quel droit sur vous-même osez-vous attenter ?
Vous offensez les dieux auteurs de votre vie.
Vous trahissez l'époux à qui la foi vous lie,
Vous trahissez enfin vos enfants malheureux,
Que vous précipitez sous un joug rigoureux.
- Ô haine de Vénus ! Ô fatale colère !
Dans quels égarements l'amour jeta ma mère !
- Tout m'afflige et me nuit, et conspire à me nuire.
- Hé bien ! À tes conseils je me laisse entraîner.
Vivons, si vers la vie on peut me ramener,
Et si l'amour d'un fils en ce moment funeste,
De mes faibles esprits peut ranimer le reste. (Phèdre, vers 161 ; 194-200 ; 249-250 et 363-366.) »

Phèdre a conscience du pouvoir d'influence que représente la présence de Vénus sur son destin. Elle n'a point ignoré que ce qui l'anime heurte la dignité humaine et salit l'image de son sang. Si fort de ces constats le poète la laisse poursuivre sa passion, c'est que ce dernier veut mettre sur scène ce rapport d'égalité⁹ que sa figure incarne à côté des lois rigides et intouchables de la société. C'est ce que paraît révéler l'interrogation d'Œnone qui parle de tentative de rupture avec un droit que quelqu'un semble détenir sur elle : « De quel droit sur vous-même osez-vous attenter ? »

Ce qui devait annihiler sa marche vers son envie est devenu un challenge qu'elle tente de relever devant le poids que pèse Vénus sur sa fortune. Malgré l'avoir longtemps retenu dans

⁸ Michelle Rossignol, (1980), « L'image de la femme dans le théâtre québécois », *Revue de l'Université d'Ottawa*, vol. L. n° 1, p. 148-152 Iv. p. 151.

⁹ Aurélie Damet, « La domination masculine dans l'Athènes classique et sa remise en cause dans les crises intrafamiliales », *Siècles, Cahiers du Centre d'histoire « Espaces et Cultures »* 35-36, 2012.

une angoisse qui l'a affaiblie à un moment donné de l'évolution de l'œuvre, les normes sociales et religieuses qu'elle prenait en compte au départ sont devenues insuffisantes pour calmer la flamme qui excite sa prise de décision. Phèdre aime Hyppolite et défie les lois de la cour, sa famille et les Dieux. Face au paradoxe du vouloir et de l'hésitation, elle brille comme une héroïne de premier rang. Comme déchainée, elle veut maintenant être maîtresse de son destin. Pour Œnone, elle décide à elle seule de sortir de son labyrinthe pour faire face à cette réalité menaçante. Dans cette perspective, ce que l'humanité peut nommer barbare ou inceste est devenu un idéal pour elle :

14. « Hélas, Seigneur ! quel trouble au mien peut-être égal ?
La reine touche presque à son terme fatal.
En vain à l'observer jour et nuit je m'attache.
Elle meurt dans mes bras d'un mal qu'elle me cache.
Un désordre éternel règne dans son esprit.
Son chagrin inquiet l'arrache de son lit.
Elle veut voir le jour ; (*Phèdre*, vers 143-149.) »

Elle aimait, mais le cachait face aux réalités sociales qui heurtaient sa conscience et la rendaient honteuse et douteuse. Elle tentait de vouloir paraître dure devant celui qui aurait allumé une flamme en elle. Elle se marginalisait pour ne pas transgresser la noblesse de la cour de Thésée. Ainsi, en scellant la pression des contraintes et se mettant devant le fils de son époux à qui elle va faire découvrir ce qui justifiait son comportement sévère avec lui, Phèdre se libère et s'attaque aux interdits pour satisfaire son envie :

15. « J'ai voulu te paraître odieuse, inhumaine.
Pour mieux te résister, j'ai recherché ta haine.
De quoi m'ont profité mes inutiles soins ?
Tu me haïssais plus, je ne t'aimais pas moins.
Tes malheurs te prêtaient encore de nouveaux charmes.
J'ai languï, j'ai séché, dans les feux, dans les larmes.
Il suffit de tes yeux pour t'en persuader,
Si tes yeux un moment pouvaient me regarder. (*Phèdre*, vers 685-692.) »

Ce que les œuvres de Sophocle et Racine révèlent à partir du sort qu'elles ont tenté de réserver aux femmes est que ces dernières n'ont pas à voir où à questionner un acte ou une règle. Ce qui leur est demandé c'est l'obéissance. Elles sont appelées à baisser la tête pour l'acquiescement (ce qui éviterait à Phèdre de nourrir des sentiments pour le fils de son époux), à se taire et à suivre la voie indiquée par les hommes. Toutefois, même s'il est vrai qu'« on [leur] a appris à lire avec des yeux d'homme, à taire [leurs] malaises «subjectifs» face à l'absence ou à la dévalorisation de la femme, à [s']oublier au profit de cette universalité qui n'a jamais été autre chose que la voix des hommes érigée en institution¹⁰ », l'œuvre d'Antigone annonce une rupture face à cette réalité. Dans sa discussion avec sa sœur, elle remet en cause l'authenticité des mesures prises à l'encontre de son frère. Non seulement elle ne les obéit pas, mais les défie avec une ténacité et une témérité qu'on ne voyait que chez les hommes :

16. « Et je n'ai pas cru que tes
édits pussent l'emporter sur les lois non écrites et
immuables des Dieux, puisque tu n'es qu'un mortel. Ce
n'est point d'aujourd'hui, ni d'hier, qu'elles sont
immuables ; mais elles sont éternellement puissantes, et
nul ne sait depuis combien de temps elles sont nées. Je
n'ai pas dû, par crainte des ordres d'un seul homme,

¹⁰ Lori Saint-Martin, (1984), « Critique littéraire et féminisme : par où commencer? », *Québec français*, volume 56, 26–27, p. 26.

mériter d'être châtiée par les Dieux. Je savais que je dois mourir un jour, comment ne pas le savoir ? Même sans ta volonté, et si je meurs avant le temps, ce me sera un bien, je pense. Quiconque vit comme moi au milieu d'innombrables misères, celui-là n'a-t-il pas profit à mourir ? Certes, la destinée qui m'attend ne m'afflige en rien. Si j'avais laissé non enseveli le cadavre de l'enfant de ma mère, cela m'eût affligée ; mais ce que j'ai fait ne m'afflige pas. Et si je te semble avoir agi follement, peut-être suis-je accusée de folie par un insensé. (*Antigone*, p. 15.) »

Cette exaltation est un refus catégorique à la soumission. Autrement dit, Antigone se donne le droit à la parole et à la réflexion. Là où certaines figures ne brillent qu'en faisant allégeance aux recommandations de leurs maîtres, Antigone remet en cause toutes les décisions établies par son oncle et s'offre la liberté de les accepter ou de les réfuter. Ce que nous remarquons de son discours c'est que tout ressemble à un :

« Féminisme individualiste et égalitaire (plus radical), qui prône les droits de la femme en tant qu'être humain, en tant qu'individu, devant être traité par l'état de la même manière que l'homme et devant disposer de sa liberté entière, liberté de faire de sa vie ce que bon lui semble. Ce [discours] défend les causes telles que la libération sexuelle, la fin de la subordination de la femme à l'homme dans le mariage, les droits politiques des femmes [...]»¹¹. »

Chez Phèdre, la contrainte est plausible, néanmoins elle ne la suit plus. L'épouse de Thésée s'attribue le droit de décider pour elle-même de la même manière qu'Antigone s'exprime devant son oncle. De la sorte, le pouvoir masculin semble être attaqué avec les prises de position notées chez ces figures. Aussi, est-il clair que la colère des hommes devient impuissante pour dompter le surgissement des femmes. Dans Phèdre, Thésée n'aura pas la maîtrise de la punition de sa femme tout comme Créon va perdre devant sa nièce. Les auteurs ont laissé libre cour aux volontés féminines de se poursuivre jusqu'à ce qu'elles se fassent leur propre justice. Phèdre a pris le poison et Créon a mordu des malheurs en voulant s'en prendre à Antigone :

17. « J'ai voulu, devant vous exposant mes remords,
Par un chemin plus lent descendre chez les morts.
J'ai pris, j'ai fait couler dans mes brûlantes veines
Un poison que Médée apporta dans Athènes.
Déjà jusqu'à mon cœur le venin parvenu
Dans ce cœur expirant jette un froid inconnu ;
Déjà je ne vois plus qu'à travers un nuage
Et le ciel, et l'époux que ma présence outrage ;
Et la mort à mes yeux déroband la clarté
Rend au jour, qu'ils souillaient, toute sa pureté. (*Phèdre*, vers 1635-1644). »

18. « Ô malheureux ! Je ne sais, n'ayant
plus rien, de quel côté me tourner. Tout ce que j'avais en
mains est tombé ; une insupportable destinée s'est ruée
sur ma tête. (*Antigone*, p. 41.) »

Créon se perd depuis qu'il a menacé Antigone. De la perte de son fils qui n'a pas supporté le verdict sur Antigone à la mort de sa femme, il est confronté à l'effondrement de son pouvoir. Ceci nous amène à constater que les femmes chez Sophocle et Racine détiennent une grande puissance face aux hommes auxquels elles sont confrontées. Phèdre, en prenant du poison, elle-même, décidé de la voie à suivre de la même façon que Antigone s'est faite une place de

¹¹ Celia CORZO, « Enjeux et représentation du féminisme dans la trilogie de L'École des femmes, d'André Gide », Mémoire, Université de Lorraine, 2020, p. 29.

choix dans la cour de Créon. Ainsi, nous admettons que l'impuissance dans laquelle les poètes ont entraîné leurs figures féminines n'est pas suffisante pour éclipser leur tentative d'émancipation.

Conclusion

En somme, l'analyse des œuvres de Sophocle et Racine nous a permis d'entreprendre une étude qui semblait paradoxale au début et qui a finalement montré que ces poètes ont une maîtrise parfaite de leurs intrigues. De la représentation de l'impuissance et/ou de la stigmatisation de la femme dans *Phèdre* et dans *Antigone*, les dramaturges ont montré que leurs figures féminines ont tenté de s'exalter dans des prises de décisions tendant vers une remise en question de l'autorité masculine. Dans ce travail, l'observation est claire. Le poète grec est plus explicite que le janséniste. Car, là où Antigone fait face aux interdits de son oncle Créon sans détour aucun, Phèdre regrette, dès le début, la flamme incestueuse qu'elle porte même si elle a continué son entreprise de conquérante. Or, pour Laurence, 2001, paragraphe 4) « les femmes, quant à elles, sous le poids de la tradition et de leur éducation, non seulement, accept-[aient] ce rôle [de dominées], mais contribuent souvent à la pérennité de celui-ci [...]. » En effet, une telle affirmation semble expliquer la stigmatisation de la femme dont Sophocle et Racine ont fait montre dans *Antigone* et dans *Phèdre*, mais ne saurait être suffisante pour enfreindre la lecture du pouvoir des femmes que nous avons observé dans ces textes. Ici, nous avons pu montrer que face à la raillerie de la faiblesse féminine, il y'a une nette volonté de peindre le refus des femmes face à la puissance des hommes et des lois de leurs sociétés.

Références

- Bonningue, Catherine (1997), « Les femmes existent », *La Cause freudienne*, Paris, Le Seuil, n°36, p. 4.
- Bony, François, (2010), « Médée, « une vraie femme » », Université Lacan.
- Damet, Aurélie, (2012), « La domination masculine dans l'Athènes classique et sa remise en cause dans les crises intrafamiliales », *Siècles, Cahiers du Centre d'histoire « Espaces et Cultures »* 35-36.
- Doré, Chantal & Lambert, Cécile (2015), « Antigone : emblème de la voix des femmes en éthique », *Recherches féministes*, volume 28, numéro 1, p. 2.
- Elias, Norbert, (1985), *La société de cour*, Paris, Champion.
- Godineau, Dominique, (2003), *Les femmes dans la société française 16-18^e siècle*, Paris, Armand Colin, p. 253.
- Haase-Dubosc, (1999), *Ravie et enlevée. De l'enlèvement des femmes comme stratégie matrimoniale au XVII^e siècle*, Paris, Albin Michel.
- Héritier, Françoise, (2002), *Masculin/Féminin II : Dissoudre la hiérarchie*, tome 1, Paris, Éditions Odile Jacob, p. 12-13.
- Huannou, Adrien, (1999), *Le roman féminin en Afrique de l'ouest*, Paris, l'Harmattan, p. 62.
- Lacan, Jacques, (1966), « Jeunesse de Gide ou la lettre et le désir », *Écrits*, Paris, Le Seuil, p. 761.
- Lalanne, Sophie, (2019), « Les femmes du roman grec entre réalités et représentations », Presses universitaires de Franche-Comté, *Dialogues d'histoire ancienne*, p. 221-251.
- Langevin, Lysanne, (1986), « Masculin ou féminin », *Prospective*, volume 22, numéro 3, p. 138.
- Laurence, Adeline, (2021), « La représentation de la femme lorquienne : le désir de liberté », *La clé des Langues*, Lyon, ENS, paragraphe 4.
- Mairet, Jean, (1890), « Préface de *Sylvanire* », Bamberg, édition R. Otto, p. 13.
- Portemer, J., (1962), « Le statut de la femme en France depuis la réformation des coutumes jusqu'à la rédaction du Code civil », *Recueils de la société Jean Bodin*, t. XII, « La femme », 2^e partie, Bruxelles, Édition de la librairie encyclopédique, p. 447-497.
- Ternaux, Jean-Claude, (2002), « dramaturgie et figures féminines dans *Didon se sacrifiant* », dans *Didon se Sacrifiant, textes recueillis par Bruna CONCONI*, collection « Textes de la Renaissance », Paris, Honoré Champion, p. 9-26, p. 23.
- Thiam, Awa, (1978), *La parole aux négresses*, Paris, Denoël/ Gontier, p. 1.
- Truchet, Jacques, (1975), *La tragédie classique en France*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 22.